



VILLE DE L'ISLE-ADAM

Séance du : Vendredi 15 décembre 2017

CONVOCACTION

Date : 8 décembre 2017
Affichée le : 8 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi quinze décembre à dix neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32
Pouvoirs : 5
Absent : 1

Etaient présents : M. Philippe LEBALLEUR – Mme Chantal VILLALARD – M. Jean-Dominique GILLIS – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Michel PASSANT – M. Alphonse PAGNON – M. Michel VRAY – Mme Julita SALBERT – M. Michel LEMEUR – Mme Danièle DEBOUT – Mme Annie PARAGE – Mme Martine LÉONHARDT – Mme Josette LARROUSSE – M. Bruno DION – M. Gérard BRUNEL – M. Joël MOREAU – M. Thierry MALHERBE – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Nadège FAUL – M. François DELAIS – Mme Elodie THABOUREY – Mme Carole BOULANGER – M. Thierry LEFÈVRE – M. Olivier HEUZÉ – M. Grégor DOERING – M. Morgan TOUBOUL.

COMPTE RENDU

Affiché le : 22 décembre 2017

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER
M. Axel PONIATOWSKI
Mme Alexandra GLÜCK GILLARDIN
Mme Armelle CHAPALAIN
Mme Aurélie PROCOPPE

Pouvoir à M. Michel PASSANT
Pouvoir à M. Sébastien PONIATOWSKI
Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
Pouvoir à Mme Chantal VILLALARD

Absente

Mme Elisabeth DELMAS

Secrétaire de séance : M. Morgan TOUBOUL

Le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité et sans observation le procès-verbal du 19 octobre 2017.

- **Point supprimé : n° 27** - Révision du PLU – Projet d'aménagement de Développement Durable.
- **Point rajouté : n° 31** - Substitution de la SCCV Isle-Adam 2 à la SAS Sen'lor dans le cadre de la cession par la Ville de terrains issus de la parcelle AO83 – Complète la délibération n° 2015-10-11.
- Informations du Maire.

Manifestations :

Décembre

Jusqu'au 19 décembre - Exposition « Cazés » au Château Conti.

Jusqu'au 24 décembre - Atelier création d'une boule de Noël en verre dans l'atelier du Souffleur de verre Cyril John Rousseau.

- Village de Noël organisé par l'Association des Commerçants, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Jusqu'au 31 décembre - Quinzaine commerciale dans le Centre-Ville organisée par l'ACIA.

Jusqu'au 3 janvier 2018 - Patinoire de Noël sur le parking du Castelrose, organisée par l'ACIA et l'ASVO Water-Polo.

Jusqu'au 7 janvier 2018 - Village de santons de Provence à l'Office de Tourisme.

- Jusqu'au 11 mars 2018* - Troisième édition « *Regards sur les collections* » au Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq.
- Samedi 16 décembre* - 15 h – Après-midi avec le Père Noël à la Maison de l'Amitié organisé par le Comité des Fêtes.
- Dimanche 17 décembre* - « *C'est Noël au Marché de L'Isle-Adam* », photos gratuites avec le Père Noël et nombreux lots à gagner organisé par l'ACIA.
- A partir de 11 h – Festivités de Noël à l'Office de Tourisme : *Village de santons de Provence, Chants de Noël, Visite du Père Noël, boutique cadeaux.*
- Mercredi 20 décembre* - 17 h – Spectacle de Noël au Centre Sportif Amélie Mauresmo.
- Jeudi 21 décembre* - 10 h – Ateliers seniors « *Sport cérébral* » organisé par le CCAS à l'Espace Culturel Michel Poniatowski.
- 14 h à 17 h – Permanence alimentaire au Centre Social Françoise Bonn organisée par l'Association Aide Alimentaire L'Isle-Adam/Parmain.
- Vendredi 22 décembre* - « *C'est Noël au Marché de L'Isle-Adam* », photos gratuites avec le Père Noël et nombreux lots à gagner organisé par l'ACIA.
- Samedi 23 décembre* - 17 h – Chants de Noël et embrasement du Castelrose. Dégustation de chocolat et vin chaud – Place de Verdun.
- Crèche vivante sur le Parvis de l'église, organisée par la Paroisse.
 - « Offrez du gui » au profit de la Caisse des Ecoles, sur le Marché de Noël.

Janvier

- Jeudi 4 janvier* - 14 h à 17 h – Permanence alimentaire au Centre Social Françoise Bonn organisée par l'Association Aide Alimentaire L'Isle-Adam/Parmain.
- Dimanche 14 janvier* - 11 h – Vœux de M. Le Maire au Centre Sportif Amélie Mauresmo.
- Jeudi 18 janvier* - 14 h à 17 h – Permanence alimentaire au Centre Social Françoise Bonn organisée par l'Association Aide Alimentaire L'Isle-Adam/Parmain.
- Du 22 au 26 janvier* - 9 h à 11 h 30 et 14 h à 16 h 30 – Semaine de la lecture.
- Samedi 27 janvier* - 11 h – Remise des prix du Concours d'orthographe et remerciements aux bénévoles de la Semaine de la lecture en Mairie.
- 20 h 30 – Grand Concert du Nouvel An à l'église Saint-Martin.

Février

- Jeudi 1^{er} février* - 14 h à 17 h – Permanence alimentaire au Centre Social Françoise Bonn organisée par l'Association Aide Alimentaire L'Isle-Adam/Parmain.
- Samedi 3 février* - 10 h à 18 h – Fête des Jeux en bois au Centre Sportif Amélie Mauresmo.
- 14 h – Remise des prix du Concours des décorations de Noël et celui des Villes Fleuries dans les Salons d'Honneur de la Mairie.
- Jeudi 15 février* - 14 h à 17 h – Permanence alimentaire au Centre Social Françoise Bonn organisée par l'Association Aide Alimentaire L'Isle-Adam/Parmain.
- Vendredi 16 février* - 19 h – Conseil Municipal.

Travaux :

- **Grande Rue, rue Dambry, rue de l'Abbé Breuil, parking du marché place de Verdun :**
jusqu'au 20/5/18
 - . travaux de requalification de la voirie
 - . restriction de places de stationnement
 - . le dépassement est interdit - la vitesse est limitée à 30km/h
 - . la circulation est alternée par feux de circulation
 - . le stationnement est interdit pour tous les véhicules.
- **Avenue Paul Thoureau :** *ont débuté depuis le 1^{er} décembre jusqu'au 30 avril 2018*
 - . le dépassement est interdit - la vitesse est limitée à 30km/h
 - . la circulation est alternée par feux de circulation
 - . le stationnement est interdit.
- L'enquête publique du Règlement Local de Publicité vient de se terminer. Consultable sur le site internet de la Ville, avec quatre permanences qui se sont tenues au Castelrose durant les mois de novembre et décembre.
- Lancement de la dernière tranche de la zone de biodiversité (plan d'eau, roselière, vergers, cheminements) à partir de janvier.

Divers :

- **Dates des prochains Conseils Municipaux :** *16 février – 30 mars – 18 mai – 6 juillet – 19 octobre et 14 décembre (les vendredis à 19 heures).*
- La réunion publique du Port fluvial s'est tenue cette semaine.
- Une réflexion est lancée au sein du Conseil Municipal pour trouver un nom à la future salle de spectacle.

Délibération : n° 2017-12-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n° 125-2017 à 144-2017

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n° 125-2017 à 144-2017 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2017-12-02

Rapport n° 2 - Décision Modificative n° 3 au budget de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2017 de la Ville.

Celle-ci s'élève à la somme de 106 750 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 73 630 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 33 120 €.

Rapport n° 3 - Budget primitif 2018 - Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le budget primitif 2018 de la Ville :

VILLE	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	18 224 714 €	18 224 714 €
INVESTISSEMENT	6 389 000 €	6 389 000 €
TOTAL BUDGET	24 613 714 €	24 613 714 €

Rapport n° 4 - Budget primitif 2018 - Plage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le budget primitif 2018 de la Plage :

PLAGE	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	483 000 €	483 000 €
INVESTISSEMENT	186 000 €	186 000 €
TOTAL BUDGET	669 000 €	669 000 €

Rapport n° 5 - Nouveaux tarifs 2018 – Divers à compter du 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs suivants :
 - . Location du studio Super Dévoluy (*Période mois de juin*).
 - . Concession de logement et logements communaux.
 - . Loyer annuel des jardins familiaux.
 - . Tarifs Bibliothèque.
 - . Location de salles Municipales.
 - . Plage de L'Isle-Adam.
 - . Cimetière de la Ville.
 - . Utilisation du Domaine Public (*Prises de vues et tournage, location du Château Conti pour des expositions artistiques, commerces avec terrasse*).
 - . Manifestations / Evénements (*Marché de l'Art, Concert*).
 - . Musée.
 - . Emplacements forains.
 - . Services réalisés à l'Espace Michel Poniatowski (*photocopies, reprographie, prêt de matériel, communication*).

Délibération : n° 2017-12-06

Rapport n° 6 - Nouveaux tarifs – Service Enfance à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs ci-dessous :
 - . Accueil de Loisirs.
 - . Accueil Pré Post Scolaire.
 - . Etude Surveillée.
 - . Etude Surveillée + Accueil de Loisirs.
 - . Restauration scolaire.
 - . Repas des associations sportives Enfance.

Délibération : n° 2017-12-07

Rapport n° 7 - Tarification 2018 des structures Petite Enfance – Tarif hors commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve ce nouveau tarif.
- Dit que ce tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération : n° 2017-12-08

Rapport n° 8 - Règlement et tarifs Pass-Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le règlement et les tarifs du Pass-Loisirs.

Délibération : n° 2017-12-09

Rapport n° 9 - Paiements échelonnés pour le Service Enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** la possibilité aux usagers d'effectuer des paiements échelonnés pour les prestations correspondant aux classes découverte et aux séjours d'été, étant entendu que le solde doit impérativement être acquitté avant le départ des enfants.

Délibération : n° 2017-12-10

Rapport n° 10 - Subventions municipales 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions.

- **fixe** le montant des subventions allouées aux différentes associations selon les propositions.
- **Fixe** le montant de la subvention :
 - . au CCAS pour : 150.000 €
 - . à la Plage pour : 249.000 €
 - . à la Caisse des Ecoles pour : 3.000 €

- Accepte de verser à certaines associations ayant des salaires à assurer (*CSL, CMIA, Culture et Loisirs, Syndicat de la Piscine Intercommunale ainsi qu'au CCAS*), la subvention par 1/12^{ème}.
- Accepte de d'effectuer en un seul versement les subventions jusqu'à 800 € et en deux versements (*mars et septembre*) les subventions dépassant 800 €.

Les Présidentes et Présidents d'associations qui bénéficient de subventions communales ne participent pas au vote.

Délibération : n° 2017-12-11

Rapport n° 11 - Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **accepte** le versement de la contribution obligatoire de la Ville à hauteur de 60 252,36 € aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame, prévu au compte 6558 du budget 2018.

Délibération : n° 2017-12-12

Rapport n° 12 - Modification du Tableau des Emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **adopte** les créations mentionnées ci-dessus et **apporte** les modifications nécessaires au tableau des emplois ainsi proposé.
- **Dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets 2018 et suivants au chapitre 012.

Délibération : n° 2017-12-13

Rapport n° 13 - Mise en œuvre du nouveau Régime Indemnitaire – RIFSEEP – Cadres d'emplois concernés Adjointes techniques et Agents de maîtrise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide d'instaurer** la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R I F S E E P) qui se substitue à l'ancien régime indemnitaire pour la Filière Technique pour les cadres d'emploi des Adjointes techniques et des Agents de maîtrise avec effet au **1^{er} janvier 2018**.
- **Dit** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget au chapitre 012 aux articles 64118 et 64131.
- **Décide** que le R.I.F.S.E.E.P sera revalorisé automatiquement dans les conditions et limites fixées par les textes de références et inscrit chaque année au budget.

Les délibérations de l'ancien régime Indemnitaire prises pour les cadres d'emploi concernés par la présente délibération, sont abrogées.

Ce dispositif sera ensuite, et au fur et à mesure de la publication des circulaires ministérielles, mis en place pour les cadres d'emplois des filières :

- Technique pour les catégories hiérarchiques A, B.
- Culturelle et Patrimoine pour les catégories hiérarchiques A, B et C.
- Médico-sociale pour les catégories hiérarchiques A, B et C.

Délibération : n° 2017-12-14

Rapport n° 14 - Indemnisation de conseil du Trésorier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **fixe** pour l'année 2017, un taux d'indemnité à 50 % pour Monsieur Patrice FONTAINE, soit un montant de 1254,67 euros en brut.

Délibération : n° 2017-12-15

Rapport n° 15 - Subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** le versement d'une subvention exceptionnelle de 3.250 € au profit de l'Association des Commerçants de L'Isle-Adam, afin de lui permettre de financer la rénovation des chalets utilisés pour l'organisation du marché de Noël.

Délibération : n° 2017-12-16

Rapport n° 16 - Concession de logements aux agents communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et une abstention :

décide

- **de modifier** la délibération du 13 juillet 2012 fixant la liste des concessions de logements aux agents communaux.
- **D'inscrire** les dépenses et les recettes au budget de chaque année.

Délibération : n° 2017-12-17

Rapport n° 17 - Recensement de la Population 2018 et rémunération des Agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 3 agents recenseurs pour la période du 18 janvier au 24 février 2018.
- **Fixe** la rémunération des agents recenseurs selon les tarifs suivants :

Nature	
Bulletin individuel collecté dans la commune	1,80 €
Feuille de logement collectée dans la commune	1,10 €

Délibération : n° 2017-12-18

Rapport n° 18 - Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire - Travaux ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'occupation Provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz , dite RODPProvisoire.

Délibération : n° 2017-12-19

Rapport n° 19 - Conventions relatives à la participation financière de la commune de L'Isle-Adam pour des travaux réalisés par le SIAPIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention relative à la participation financière de la Commune de L'Isle-Adam pour des travaux réalisés par le SIAPIA sur le réseau d'eaux pluviales sis à proximité de l'école Chantefleur à L'Isle-Adam.
- **Approuve** les termes de la convention relative à la participation financière de la Commune de L'Isle-Adam dans le cadre de la réalisation des travaux des opérations 601-602-603-604 du SIAPIA.
- **Approuve** les termes de la convention relative à la participation financière de la Commune de L'Isle-Adam pour des travaux réalisés par le SIAPIA sur le réseau d'eaux pluviales dans le cadre de la 160^{ème} opération d'assainissement.
- **Approuve** les termes de la convention relative à la participation financière de la Commune de L'Isle-Adam pour les travaux réalisés par le SIAPIA sur le réseau d'eaux pluviales dans le cadre de la 605^{ème} opération d'assainissement.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les quatre conventions ainsi que tout document y afférent.

Délibération : n° 2017-12-20

Rapport n° 20 - Convention entre le Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam-Parmain et la commune de L'Isle-Adam pour l'utilisation de la piscine pour l'année scolaire 2017- 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 abstentions.

- **accepte** la conclusion d'une convention précisant les conditions de mise à disposition des installations de la piscine de L'Isle-Adam Parmain pour les groupes scolaires, entre le SIPIAP et la Ville de L'Isle-Adam.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Délibération : n° 2017-12-21

Rapport n° 21 - Adhésion au groupement de commandes relatif à la location et la maintenance de matériels de reprographie et de logiciels associés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** la constitution d'un groupement de commandes, entre les villes L'Isle Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Parmain, Presles et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt en vue de la passation du marché public de location et la maintenance de matériels de reprographie et logiciels associés
- **Nomme** les représentants de la Ville dans le cadre de ce groupement de commandes :
Titulaire : *Michel Passant* – Suppléante : *Julita SALBERT*.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Délibération : n° 2017-12-22

Rapport n° 22 - Demandes de subventions pour le Musée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Délibération : n° 2017-12-23

Rapport n° 23 - Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordés par le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **émet** un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune les dimanches 14 janvier, 1^{er} avril, 1^{er} et 8 juillet, 2 et 9 septembre, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Délibération : n° 2017-12-24

Rapport n° 24 - Réforme du stationnement payant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le barème de la redevance d'occupation du domaine public applicable dans les zones de stationnement payant, exposé.
- **Fixe** le montant du Forfait de Post-Stationnement.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à conclure une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Informatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre du forfait de post-stationnement.

Rapport n° 25 - Etablissement d'une servitude de passage des canalisations d'eaux usées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'établissement d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées sur les terrains cadastrés section AP n° 5 et 7 au profit de Voies Navigable de France, propriétaire de la parcelle section AP n°4.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents instituant la servitude, en mentionnant explicitement la possibilité d'un raccordement ultérieur de la Commune sans frais.
- **Charge** Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié instituant la servitude.

Rapport n° 26 - Participation exceptionnelle de la Ville à la CCVO3F (Office de Tourisme Intercommunal)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 abstention.

- **accepte** le versement d'une participation exceptionnelle de 20.000 € de la Ville de L'Isle-Adam à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts afin de solder un litige concernant l'Office de Tourisme.

Rapport n° 28 - Indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints, Conseillers Municipaux délégués et Conseillers Municipaux – annule et remplace la délibération du 30 septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de rapporter** la délibération n° 2017-09-05 du 30 septembre 2017 se rapportant aux indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux, et de procéder à un nouveau vote des taux.
- **d'allouer** les indemnités suivantes :

Avant majorations

* **au Maire** : 55,91 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (actuellement indice 1022).

* **aux Adjoints** : 23,91 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (actuellement indice 1022).

Majorations applicables pour le Maire et les Adjoints (appliquées sur l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (actuellement indice 1022)) :

- + 15 % (de 65% de l'IBT) : commune chef-lieu de canton.
- + 25 % (de 65% de l'IBT) : ville touristique.

* **aux Conseillers Municipaux** :

1,40 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (actuellement indice 1022).

* **aux Conseillers Municipaux disposant d'une délégation spéciale** :

6,00 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale (actuellement indice 1022).

Délibération : n° 2017-12-28

Rapport n° 29 - Modification des membres du Syndicat Intercommunal de la Piscine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions.

- **accepte** la modification des représentants élus de la Ville au S.I.P.I.A.P.
- **Constate** le retrait de Monsieur Michel VRAY du S.I.P.I.A.P.
- **Nomme** Monsieur Thierry MALHERBE, membre titulaire et Monsieur Bruno DION, membre suppléant.

Délibération : n° 2017-12-29

Rapport n° 30- Contribution financière au SIPIAP et à la CCVO3F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions

- **décide** l'attribution d'une contribution financière de 450.236 € à verser au SIPIAP.
- **Décide** l'attribution d'une contribution financière de 40.500 € à verser à la CCVO3F.

Délibération : n° 2017-12-30

Rapport n° 31 - Substitution de la SCCV Isle-Adam 2 à la SAS Sen'ior dans le cadre de la cession par la Ville de terrains issus de la parcelle AO83 – Complète la délibération n° 2015-10-11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** la substitution de la SCCV ISLE-ADAM 2 à la SAS SEN'IOR dans le cadre de la cession par la Ville de terrains, d'une contenance d'environ 7500m², aujourd'hui cadastrés AO109 et AO110, issus de la parcelle AO 83, dans les mêmes conditions que celles décrite par la délibération n° 2015-10-11 du 16 octobre 2015, et la promesse de vente du 22 décembre 2015.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.



Le Maire de L'Isle-Adam,


Sébastien PONIATOWSKI